

Baccalauréat Professionnel agricole

BAC PRO AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

RNCP 38857 (24 08 2018) - Diplôme national de niveau 4 du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt

MAJ 09 2024

Public ciblé

- Jeunes entre **16 et 29 ans** révolus.
(Pour les jeunes de **15 ans**, il faut avoir suivi une 3ème en intégralité).

Conditions d'accès

- Entretien de positionnement.

Modalités d'inscription

- Dossier de préinscription / candidature en ligne
▶ www.campusverdazur.fr
- Lettre de motivation, bulletins scolaires, certificats, diplômes.

Modalités d'entrée en formation

- Entretien tripartite
- Signature du contrat d'apprentissage
(le délai d'accès à la formation est en fonction du début du contrat d'apprentissage)
 - Sous réserve des places disponibles
(pour une entrée en cours de formation, merci de nous contacter)

Organisation de la formation

- **Alternance** entre l'entreprise et le centre de formation sur **3 ans**
(2 semaines / mois au CFPPA)
Soit 1850h de formation en centre, le reste en entreprise.
- Calendrier de formation : **De Septembre à Juin.**

Modalités d'évaluation et validation

- Formation en **Contrôles continus en Cours de Formation (CCF)** comptant pour 50% du diplôme ;
- **Épreuves terminales** (plusieurs épreuves) comptant également pour 50% du diplôme.

Individualisation

- Adaptation des parcours selon :
 - les acquis académiques (VAA) et de l'expérience (VAE) ;
 - les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Votre statut

Vous serez **salarié** sous **contrat d'apprentissage** (-30 ans) ou contrat de professionnalisation (+30 ans).

Modalités financières

Votre **rémunération** mensuelle sera calculée en % du SMIC selon votre âge et l'année de formation.

La formation est gratuite pour les apprenants, financée par l'**Opérateur de compétences (OPCO)** dont dépend son entreprise.

De plus en plus, l'embellissement des espaces publics et privés doit se réaliser dans un cadre de développement durable. Être titulaire du Bac Professionnel Aménagements Paysagers permet de participer aux travaux de création, d'aménagement et d'entretien des espaces verts, parcs et jardins, terrains de sport à l'aide de matériels manuels ou motorisés.

L'OBJECTIF

Les titulaires de ce Baccalauréat Professionnel pourront travailler dans une entreprise de travaux paysagers ou au sein du service espaces verts d'une collectivité locale, ou d'un syndicat intercommunal.

Ils se destinent à :

- Organiser et assurer le suivi d'un chantier ;
- Localiser les travaux à partir d'un plan de chantier ;
- Encadrer une équipe ;
- Assurer les travaux d'aménagements d'un espace vert et opérations d'entretien d'espaces ;
- Utiliser le matériel et assurer sa maintenance de 1er niveau ;
- Échanger sur ses activités avec ses collègues et sa hiérarchie ;
- Échanger avec des personnes extérieures de l'entreprise ;
- S'informer sur les évolutions techniques.

POURQUOI L'APPRENTISSAGE ?

Choisir l'apprentissage, c'est associer une formation diplômante à une expérience professionnelle, avec des atouts que la plupart des autres voies ne peuvent proposer. C'est la possibilité de pouvoir exercer en situation réelle ses capacités d'aptitude au métier. De plus, ce cursus permet à l'apprenti d'être rémunéré pendant toute sa formation ! Au final, vous serez doublement récompensé par l'obtention d'un diplôme et par une expérience professionnelle qui vous permettront de vous insérer plus rapidement dans le monde du travail.

L'alternance repose sur une relation tripartite entre l'apprenti, son maître d'apprentissage et le centre de formation, dans un climat de confiance et d'engagements réciproques.

LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE



ÊTRE
RÉMUNÉRÉ
PENDANT SA
FORMATION



ASSOCIER
THÉORIE ET
PRATIQUE EN
ENTREPRISE



ACQUÉRIR DES
SAVOIRS ET SAVOIR-
FAIRE AVANT SONT
ENTRÉE SUR LE
MARCHÉ DU TRAVAIL



DÉBOUCHER
RAPIDEMENT
SUR UN
EMPLOI

+ d'infos : www.education.gouv.fr
www.service-public.fr

LE CONTENU DE LA FORMATION (Consultez le référentiel du diplôme sur www.chlorofil.fr)

La formation est construite à partir de situations professionnelles afin de favoriser les liens entre connaissances théoriques, techniques, professionnelles et pratiques. Les candidat(e)s ont la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Activités pratiquées :

- Plantation Engazonnement
- Reconnaissance des végétaux
- Entretien et taille des végétaux
- Phytopathologie
- Maçonnerie paysagère
- Organisation de chantier
- Utilisation des machines en sécurité
- Machinisme
- Entretien et maintenance du matériel

TRE :

- Techniques de recherche d'emploi et élaboration de projet.

Enseignement professionnel :

- Biologie végétale, écologie
- Dimension organisationnelle et économie des chantiers d'AP
- Mise en place et entretien de la végétation des AP
- Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des AP
- Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements.

Enseignement général :

- Mathématiques, Informatique ;
- Physique Chimie ;
- Expression, Communication ;
- Langues ;
- Histoire Géographie ;
- Sport ;
- Modules d'Adaptation Professionnelle :
 - Intégrer un potager dans un aménagement paysager au sein d'une démarche agroécologique et durable.

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participations à des manifestations de territoire.

Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés vous seront proposés si besoin (prendre contact avec la référente handicap du centre).

Venez découvrir nos supports pédagogique sur notre site internet



www.campusvertdazur.fr



Site et formations accessibles aux personnes en situation de handicap

LES DÉBOUCHÉS

Exemples de poursuites de formation possibles :

- BTSA Aménagements Paysager, BTSA Gestion et Maitrise de l'eau ;
- CS Arboriste Elagueur, CS Constructions Paysagères ;
- Formations professionnalisantes, Formations professionnelles courtes 100% Nature.

- Insertion professionnelle (en entreprises privées ou collectivités territoriales) :** Chef·fe d'équipe d'entretien des espaces verts / Chef·fe d'équipe paysagiste, jardinier·ière, jardinier·ière paysagiste, Ouvrier·ière d'entretien des espaces verts/du paysage/paysagiste, Technicien·ne paysagiste

Taux réussite examen*

88%

Taux de satisfaction Moyen*

76%

*session 2023-2024

- Indicateurs de résultats de l'apprentissage consultables sur www.inserjeunes.education.gouv.fr
- L'ensemble des indicateurs du Campus Vert d'Azur sont disponibles sur www.campusvertdazur.fr

Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

Service Formation Apprentissage
88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES
Tél : 04 92 91 02 33
E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr
Site web : www.campusvertdazur.fr

